

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la commune de Genève

16 janvier 2013

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Genève du 22 novembre 2012;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 4 décembre 2012,

ARRÊTE:

Il est donné le nom de :

Passerelle de la Paix

A la passerelle qui enjambe les voies CFF entre la rue Kazem-RADJAVI et le chemin Eugène-RIGOT.

Cette dénomination rend hommage à toutes les institutions qui œuvrent pour la paix

Entrée en vigueur de cette dénomination : 1er février 2013

Le code voie de cette artère est : 63339

Communiqué à :

CHA 1 ex.
DU 1 ex.
DF 1 ex.
DS 1 ex.
DIME 1 ex.
FAO 1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :